

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE PLESTIN-LES-GREVES

LA FONTAINE DE DEVOTION SAINT-EFFLAM

ELABORATION DU PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE



Sommaire

1	PRESENTATION DU MONUMENT ET DE SON ENVIRONNEMENT	3
1.1	Situation.....	3
1.2	Quelques mots d'architecture et d'histoire.....	4
1.2.1	<i>Eléments descriptifs</i>	4
1.2.2	<i>Eléments historiques</i>	5
1.3	Transcriptions réglementaires autour du monument.....	5
2	ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT DU MONUMENT.....	7
2.1	Approche générale	7
2.2	Environnement en co-visibilité.....	8
2.3	Environnement en co-sensibilité	9
3	PROPOSITION DU NOUVEAU PERIMETRE DE PROTECTION.....	11
3.1	Description du nouveau périmètre de protection	11
3.2	Objectifs du PPM.....	12
3.3	Liste des parcelles concernées La fontaine de dévotion Saint-Efflam.....	12

1 PRESENTATION DU MONUMENT ET DE SON ENVIRONNEMENT

1.1 SITUATION

La fontaine Saint-Efflam se situe au nord du territoire communal de Plestin-les-Grèves, au sein du hameau de Saint-Efflam, au lieu-dit Les Carrières.



Le hameau s'implante en cordon le long de la façade littorale, l'urbanisation étant contrainte par la forte topographie du site. En effet, une falaise abrupte descend vers la mer ne laissant qu'un mince replat en limite immédiate avec le littoral. En outre, ce site accueillait une carrière dans le passé, ce qui renforça la forte déclivité. Aujourd'hui, la paroi et ses abords sont couverts de végétation. Ce secteur est parcouru par la RD786 reliant la commune à Saint-Michel en Grève.

En surplomb à l'ouest du site d'étude, un centre de vacance est implanté. Bien que très proche en distance, il est peu perceptible depuis la fontaine et ses abords du fait de la forte topographie et de la densité végétale.

La fontaine est accessible par un chemin relié à la rue des Carrières qui longe la frange littorale.

La chapelle Saint-Efflam, implantée en surplomb, jouxte la fontaine. Un escalier en granite relie les deux monuments.



Photo aérienne et courbes du niveau

1.2 QUELQUES MOTS D'ARCHITECTURE ET D'HISTOIRE¹

1.2.1 Éléments descriptifs

Fontaine monumentale de plan carré renforcée de contreforts diagonaux sur les angles, elle est ajourée sur trois côtés de baies en anse de panier. La fontaine est couverte d'une voûte de pierre à extradoss caréné, sommée d'une croix sur base fleuronnée (rapportée).

La construction est en grand et moyen appareil de granite et moellons de schiste. Le mur de fond présente deux niches à statuette (vide).

La fontaine de dévotion Saint-Efflam

¹ Source : GLAD, portail des patrimoines de Bretagne
QUARTA – ATELIER DU LIEU - septembre 2016



1.2.2 Éléments historiques

La fontaine date du 18ème siècle.

Extrait des plans cadastraux parcellaires de 1848 (AD 22)



1.3 TRANSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES AUTOUR DU MONUMENT

L'édifice est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis le 20 janvier 1926. Ses abords constituent à cet effet une servitude d'utilité publique. Il s'agit à ce jour d'un cercle défini par un rayon de 500 mètres autour du monument. Cette servitude a pour objectif de préserver le caractère du monument historique lui-même mais aussi de son environnement.

«Lorsqu'un immeuble est adossé à un immeuble classé ou situé dans le champ de visibilité d'un édifice classé ou inscrit au titre des monuments historiques, il ne peut faire l'objet, tant de la part des propriétaires privés que des collectivités et établissements publics, d'aucune construction nouvelle, d'aucune démolition, d'aucun déboisement, d'aucune transformation ou modification de nature à en affecter l'aspect, sans une autorisation préalable.» Article L.621-31 du code du Patrimoine.

2 ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT DU MONUMENT

2.1 APPROCHE GENERALE

La fontaine est assez peu perceptible depuis le domaine public du fait de sa situation en pied de falaise, en retrait de la rue des Carrières qui longe le littoral. En outre, les boisements qui l'entourent accentuent ce caractère confiné.

Carte IGN



2.2 ENVIRONNEMENT EN CO-VISIBILITE



Le monument est très peu perceptible du fait de sa faible dimension et de son implantation le long du chemin en retrait de la rue des Carrières.

Les seules vues qui se dégagent sont à proximité immédiate du site depuis la rue des Carrières, le chemin d'accès et la chapelle Saint-Efflam.

Photos 1 et 2 : Les abords immédiats du site



2.3 ENVIRONNEMENT EN CO-SENSIBILITE



L'environnement large du monument participe à sa mise en valeur. Ainsi, le secteur de co-sensibilité englobe l'ensemble du hameau de Saint-Efflam qui possède de grandes qualités urbaines, architecturales et paysagères. Cet ensemble urbain se caractérise par des constructions implantées au sud-ouest de la rue des Carrières. L'espace situé entre la voie et le littoral est occupé par des jardins

ou des espaces publics. Ainsi, les vues sur l'espace maritime et la grève de Saint-Michel sont remarquables.

Cet espace urbanisé se caractérise par des constructions aux architectures diversifiées : maison traditionnelles, « folies » architecturales, maisons de constructeur, maisons bourgeoises, constructions balnéaires...

Le hameau Saint-Efflam

Photo 3



Photo 4



Photo 5



Photo 6



3 PROPOSITION DU NOUVEAU PERIMETRE DE PROTECTION

3.1 DESCRIPTION DU NOUVEAU PERIMETRE DE PROTECTION



Le nouveau périmètre de protection autour de la fontaine :

- Au Nord : Le lieu-dit les carrières,
- A l'Est : la côte jusqu'à carrefour de la rue des Carrières et l'avenue de la Lieue de Grève
- Au Sud : La limite s'appuie dans un premier temps sur la route de St Eflam puis sur la voie de chemin de fer pour englober le site de la haye
- A l'Ouest : du croisement de la route de St Eflam et du chemin reliant la fontaine puis le site urbanisé des Carrières et l'amorce du secteur boisé de Kerallic.

Ces voies et lieux dits composent le périmètre de co-sensibilité et de co-visibilité du monument.

Ainsi, les différences majeures entre le périmètre de 500 mètres et le périmètre de protection modifié sont :

Exclusion de toutes les parties bâties et non bâties de :

- La partie située au Nord des Carrières, soit : Kerallic, Toulinet, Trevos et Kernod,
- Le domaine maritime
- La partie située à l'Est du croisement de la rue des Carrières et l'avenue de la Lieue de Grève

- La partie au Sud du chemin de fer, soit : La Haye, Pors ar Meur,
- La partie à l'Ouest du croisement de la route de St Eflam et du chemin reliant la fontaine, soit : Croas an Haye et Kerallic.

Aucun site n'est ajouté dans le périmètre de protection.

Ce périmètre de protection modifié est réduit par rapport au périmètre des 500 mètres mais celui-ci semble plus cohérent quant à la protection des abords de la fontaine de dévotion Saint-Efflam.

La superficie du périmètre de protection passe de 78,54 hectares à 6,92 hectares.

3.2 OBJECTIFS DU PPM

La modification du périmètre de protection autour de la fontaine de dévotion Saint-Efflam a pour but de recentrer sur les enjeux essentiels et sur les lieux de co-visibilités et de co-sensibilités. Il s'agit de protéger les lieux les plus sensibles au regard de la préservation et de la mise en valeur de l'ensemble monumental.

C'est pourquoi, à l'intérieur du nouveau périmètre, les objectifs de préservation des abords des Monuments Historiques sont les suivants :

- Veiller à la qualité architecturale des interventions sur le bâti existant qu'il s'agisse de rénovation, réhabilitation, extension ou changement de destination,
- Veillez à l'intégration des constructions neuves sur les espaces non urbanisés en prolongement ou en lien avec le tissu urbain existant,
- Veiller à la conservation et la protection des vues les plus importantes sur le Monument Historique lors de constructions nouvelles.

3.3 LISTE DES PARCELLES CONCERNEES LA FONTAINE DE DEVOTION SAINT-EFFLAM

Méthode : parcelles qui sont en limite intérieure du périmètre, en partant du Nord/Ouest et en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre.

- Section AB :
 - 13
 - 171
 - 172
 - 16
 - 17
 - 19
 - 20
 - 21
 - 109
 - 110
 - 33
 - 34
 - 50
 - 107
 - 51
 - 108
 - 60
 - 147
 - 148

- 161
- 162
- 159
- 162
- 56
- 54
- 139
- 69
- 70
- 71
- 139
- 76
- 176
- 40
- 12 partiel : partie comprise à l'Est de la ligne partant de l'angle Nord Est de la 40 à l'angle Sud Ouest de la 32
- 32
- 31



Périmètre de protection modifié

